



## Compte-rendu de la réunion de la Commission locale de développement rural du mardi 14 décembre 2021

### 33 présents

ABSIL Carole, BINGEN Benjamin, DANTINNE David, Etienne DE WOUTERS DE BOUCHOUT, DEBRUN Edouard, DELADRIERE Marc, DEMOULIN Bernard, DESCAMP Pascal, DOHOGNE Régis, Grégory DORVAL, GERADON Céline, GILOT Roland, Bernard GODFRIND, HANCE Véronique, JOURDAIN Frédéric, JOURNEE Stéphane, KLEPPER Catherine, MANNENS Cosette, ORBAN Xavier, PALUMBO Pietro, PIERMAN Anne-Pascale, PIRE Emmanuel, PIROTTE Maryse, Frédéric ROUXHET, SAINT-AMAND Fabienne, SIMON Catherine, SIMONS Raphaël, VAN GEEM Sandrine, VAN RAVESTYN Emmanuel, VERCOUTERE Véronique.

Membres Invités présents : BERLEMONT Christelle, MORELLE Benoit, Etienne VERHAEGEN (problème de connexion)

### 10 excusés

BEYST Chantal, Jérôme COOREMANS, Wauthier DE LICHTERVELDE, Bernard DEBOUCHE, DELHAISE Rudy, LAMBERT Françoise, Benoit PAULUS, LAMBIN Véronique, MICLOTEE Jessica, Philippe PETIT.

Membres invités excusés : CAMERMAN Julie, DE MONGE Jehanne, DURAWEL Daniel, GATOT Stéphan, PITSAER Georges, SCHLEUSNER Patricia

**Pour l'Administration communale :** Marc WANBECQ, agent-relais de l'ODR

**Pour la FRW :** Aurélie VANDEBERG, Aurélie MARON, agents de développement

**Pour le SPW-ARNE :** Xavier Dubois, attaché SPW-Direction du développement Rural

**Pour l'ICEDD :** Florence VANDY, Auteur de projet

## Introduction

En l'absence de Rudy DELHAISE, président, Véronique HANCE accueille et remercie les membres de la CLDR pour leur présence.

Les intervenants de ce soir sont présentés : Marc WANBECQ, agent-relai de l'ODR à la commune, Xavier DUBOIS, attaché au SPW-ARNE et Aurélie MARON, nouvel agent de développement à la FRW (qui a occupé précédemment la fonction de responsable RH à la commune d'Eghezée).

Le but de la réunion de ce soir est de notamment présenter les modifications apportées à certaines fiches projets. La réunion du 11 janvier 2022, à laquelle il est rappelé l'importance d'être présent, aura pour objectif d'approuver officiellement le PCDR (quorum de présence requis pour l'approbation).

Le compte-rendu de la dernière réunion du 23 septembre est approuvé. La remarque de Madame Fabienne SAINT AMAND est ajoutée, remarque qui précise que le dispositif de ralentissement n'est pas mis en place sur la route de la Bruyère (avant intersection avec la rue de Frise) à Upigny.

## Objectifs de la réunion

Les objectifs de la réunion sont triples :

1. Présenter les précisions qui ont été apportées aux fiches du Lot 1, et plus particulièrement aux deux fiches suivantes :
  - FP1.1. Réseau cyclable qui a été revu suite à l'avancement de Wallonie Cyclable
  - FP 1.5. Réseau piéton qui a été précisé pour affiner le budget

Aurélien VANDEBERG informe la CLDR que le PCDR a été relu par la Région Wallonne et d'autres agents de la FRW. Il en ressort que des précisions doivent encore être apportées à certaines fiches.

2. Présenter les différentes parties du PCDR et transmettre les consignes en vue de la relecture finale de celui-ci
3. Choisir les représentants de la CLDR qui défendront le programme au Pôle Aménagement du Territoire

### 1. Fiches-projets

Florence VANDY prend la parole pour présenter les modifications apportées aux fiches reprises ci-dessous.

#### FP1.1. Création d'un réseau cyclable et le faire vivre divisée en deux fiches

- Fiche 1.1 : Aménagement de liaisons cyclables entre Warêt-la-Chaussée et Eghezée et faire vivre le réseau cyclable
- Fiche 2.16 : Aménagement du réseau cyclable secondaire (complément de la fiche 1.1 et de Wallonie cyclable)

La fiche 1.1 est une fiche qui a rencontré un vif succès, et qui se profile pour être la première demande de convention.

Les tronçons à aménager entre la fiche projet du PCDR et le dossier mené par la commune dans le cadre de l'opération « Wallonie cyclable » ont été affinés et précisés. Une réflexion a eu lieu et a été menée avec Samuel JUSSY, conseiller en mobilité de la commune, et s'est basée sur le Plan Communal de Mobilité pour déterminer les tronçons à aménager.

Les tronçons sont répartis en différentes catégories : chemin réservé, piste cyclable, bandes cyclables suggérées). Quelques exemples d'aménagements prévus :

- Proposition de se relier au RAVEL à Leuze
- Création d'une piste cyclable rue de la marka pour rejoindre le RAVEL
- Rue de Frocourt : c'est un chemin très peu bâti. L'idée est d'en faire, soit un chemin réservé, soit de bloquer la circulation à un endroit précis

Le coût estimé de ces différents aménagements est, approximativement, de 356 000 euros HTVA.

La CLDR réagit à cette présentation de manière positive en remerciant les intervenants pour le travail réalisé. La question de l'entretien des aménagements dans les années à venir est abordée. Frédéric JOURDAIN, qui fait partie de la commission Wallonie Cyclable, précise que ce point a déjà été abordé et que des budgets sont prévus. Il souligne également l'intérêt de faire le lien entre tous les villages de la commune.

Véronique HANCE informe les membres de la CLDR que le réseau « Points nœuds » sera opérationnel sur la commune au printemps 2022.

L'importance d'harmoniser les « Points nœuds » et les aménagements à venir du PCDR est évoquée. Mutualiser les ressources et réfléchir au balisage entre le réseau cyclable d'Eghezée et les « Points nœuds » est important, tout comme le fait d'avoir un indicateur de temps et/ou de kilomètre sur les parcours.

Les membres de la CLDR suggèrent également de lier le réseau cyclable aux commerçants locaux (via des applications touristiques) mais aussi l'importance de se relier à la gare de Gembloux notamment.

#### FP 1.5. Développement d'un réseau piéton par village

La priorisation des fiches découle des réflexions du Plan Communal de Mobilité. L'intitulé de la fiche a été modifié, en concertation avec la commune et son conseiller en mobilité.

Des aménagements de trottoirs et/ou l'ajout de traversées piétonnes sont prévus Route de Gembloux à Aische-en-Refail, pour rejoindre l'école de Hanret, également aux Boscailles, à Mehaigne, Upigny et Warêt-la-Chaussée.

Le coût de ces travaux est budgétisé à approximativement à 792 000 euros HTVA. Ce montant ne tient pas compte d'éventuels travaux d'impétrants, égouttage.

Certains citoyens se posent la question du choix de certains villages prioritaires par rapport à d'autres et de comment a été menée la priorisation. Frédéric Rouxhet rappelle la méthodologie mise en place avec la CCATm lors de l'élaboration du PCM.

Xavier Dubois précise qu'un auteur devra être désigné pour chaque projet, et que les réflexions plus précises seront attendues à ce moment-là. Il est prématuré à ce stade d'analyser les projets en détails.

#### FP1.6. Définition et développement du réseau écologique via la création d'une trame verte et bleue

Cette fiche a été divisée en deux fiches distinctes :

- Fiche 1.6 : Définition du réseau écologique (= étude spécifique pouvant être activée dès à présent)
- Fiche 2.17 : Développement du réseau écologique via la création des trames verte et bleue (= mise en œuvre des actions)

#### FP 1.8. Mise en place d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat

Ce qui a déjà été initié est placé en Lot 0 ; ce qui concerne la mise en place des actions est intégré au Lot 2.

- Fiche 0.13 : Réalisation du Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC)
- Fiche 2.15 : Mise en place d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC)

#### FP 3.10. Ouverture de l'entente des commerçants

Cette fiche est déplacée en Lot 0.

Véronique HANCE annonce que dans les prochains jours, les commerçants recevront l'invitation dans leur boîte aux lettres.

En conclusion, il est rappelé que 64 fiches projets ont été rédigées, dont 14 se trouvent en Lot 0.

## **2. Relecture PCDR**

Aurélié MARON et Florence VANDY rappellent les différentes parties qui composent le PCDR.

Les consignes sont ensuite données quant à la relecture du document, notamment en insistant sur les parties qui demandent une plus grande attention (notamment la partie B – résultats des consultations de la population).

Xavier DUBOIS rappelle que les projets peuvent évoluer et changer de lots, en fonction des opportunités. En cas de changement de lots, l'important est d'actualiser la fiche projets.

Aurélié VANDEBERG énonce les consignes pour la relecture du PCDR, qui se fera du 20 décembre au 9 janvier. Le document sera accessible en version électronique.

## **3. Pôle Aménagement du Territoire**

Le Pôle Aménagement du Territoire (PAT) est présenté aux membres de la CLDR. Il s'agit d'un organisme qui remet un avis sur le PCDR, avis qui sera suivi par le Gouvernement Wallon. La durée d'obtention des subsides est de 10 ans maximum.

Le PAT est composé de personnes aux compétences variées et complémentaires : organisations environnementales, secteur logement, association d'architectes, pouvoirs locaux,...

La défense du PCDR se fait un vendredi matin devant l'assemblée précitée, à Jambes (DG04) ou au Parc Ecolys à Namur. Pour défendre le programme, les représentants de la commune sont accompagnés de l'organisme d'accompagnement (FRW), d'un membre de la CLDR, et de l'auteur de projet.

Les agents de la FRW mettent ensuite en place une animation (élection sans candidat) pour désigner collectivement le représentant de la CLDR qui défendra le PCDR au PAT. A noter que les élus et les membres invités ne peuvent pas être désignés.

Ensemble, les membres de la CLDR établissent une liste des compétences dont doit disposer celle ou celui d'entre eux qui défendra le programme au PAT).

Les compétences qui sont jugées importantes sont :

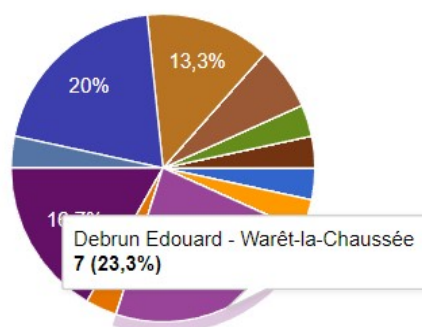
- Disposer d'une vue globale de la commune ;
- Disposer d'un esprit de synthèse ;
- Être pédagogue ;
- Avoir participé, régulièrement, aux réunions et étapes du PCDR ;

- Faire preuve d'enthousiasme et être convaincu par les projets présentés ;
- Être à l'aise pour prendre la parole en public

Xavier DUBOIS précise que le représentant de la CLDR est présent au PAT pour témoigner de la réussite de la participation citoyenne durant le processus, et ne sera pas amené à répondre à des questions techniques.

Les participants sont ensuite placés en sous-groupe pour réfléchir à la personne qu'ils vont remplir la mission et sont invités à ensuite voter via un lien google form : [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdV6oMWBmXy6S7fFnekWQIQ1S9uLGA95\\_ipBSyBQbCRG8f -A/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdV6oMWBmXy6S7fFnekWQIQ1S9uLGA95_ipBSyBQbCRG8f-A/viewform)

30 réponses



De cette élection, il ressort que Monsieur Edouard DEBRUN a obtenu le plus grand nombre de votes (23,3%), et qu'il accepte la mission !

Les membres de la CLDR précisent que c'est un beau signal qu'un jeune puisse aller défendre le projet. De plus, l'intéressé est très motivé et impliqué au sein de la commune (Agenda 21 notamment).

## Suites

Calendrier des prochaines étapes :

- Relecture du PCDR du 20 décembre au 9 janvier ;
- 05 et 17 janvier 2022 : Approbation du PCDR par le collège communal ;
- 11 janvier : CLDR d'approbation du PCDR ;
- Avis de recevabilité du SPW – Direction du développement rural (15 jours) ;
- 31 janvier : passage du PCDR au Conseil communal ;
- Février-mars : défense du PCDR au Pôle Aménagement du territoire

Toute remarque sur le PCDR est la bienvenue !

## Divers

Maryse PIROTTE souhaite que la réalisation d'une convention unique pour les locations de salles communales soit discutée lors d'une prochaine réunion.

Un feedback est donné par plusieurs intervenants sur la journée du développement durable du 20 novembre dernier. Les citoyens présents au stand du PCDR ont marqué de l'intérêt sur les

questions relatives à la mobilité et au réseau cyclable. Des questions ont également été posées sur la vitesse, parfois excessive, et des solutions proposées. Certains également ont estimé qu'une demi-journée était trop courte pour l'organisation d'un tel évènement.

Aurélien VANDEBERG précise qu'un retour à la population sur l'état d'avancement du PCDR sera fait prochainement, et que ce point sera abordé lors d'une prochaine CLDR pour déterminer quel est le moment le plus opportun et la manière la plus adéquate pour communiquer.

La soirée se clôture vers 22h00.

Véronique HANCE, au nom de Rudy DELHAISE, remercie l'assemblée pour leur présence et le travail effectué.

Heureuses fêtes de fin d'année est le mot de la fin 😊

Pour le secrétariat de l'ODR  
Aurélien VANDEBERG, Aurélien MARON

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu de réunion, vous pouvez contacter  
Aurélien Vandenberg ou Aurélien MARON de la Fondation Rurale de Wallonie  
par mail à [a.vandenberg@frw.be](mailto:a.vandenberg@frw.be); ou par téléphone au n° 019/58 93 25*